



2011_B377

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire -Aides en faveur de propriétaires bailleurs - PIG C.P.A.

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

Objet : HABITAT - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG CPA.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de décider de l'attribution des aides de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs pour un montant de 58 157 € en complément des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général.

Une première convention de délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat à la CPA a été signée le 31 janvier 2006. Elle affichait les objectifs globaux d'intervention en matière de rénovation de l'habitat privé sur une durée de trois ans, soit :

- réhabilitation de **800** logements privés,
- production d'une offre de **480** logements privés à loyers maîtrisés
- remise sur le marché locatif de **300** logements privés vacants
- traitement de **200** logements indignes

En 2009 les objectifs suivants ont été fixés par un avenant d'une année à :

- réhabilitation de **280** logements privés,
- production d'une offre de **155** logements privés à loyers maîtrisés
- remise sur le marché locatif de **100** logements privés vacants
- traitement de **65** logements indignes

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs
- 250 logements propriétaires occupants
- 80 logements en sortie d'insalubrité
- 25 logements vacants remis sur le marché
- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 3 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées dans un avenant annuel auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 30 juin 2011 et a instruit les dossiers suivants,

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	Dispositif	Opérateur/ n°dossier	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	LC	LCTS	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT RÉEL des travaux	MONTANT SUBVENTIONNÉ	ENGAGEMENT ANAH	Part CPA	ENGAGEMENT CPA
130011122	30/06/2011	PIG	PACT 13	PACT 13	L'ESTELLO 1 Chemin des Grives 13383 MARSEILLE Cedex 13			3	22 Cours Saint Etienne 13840 ROGNES	Opération générale sur l'ensemble du bâti - insalubrité	252 822 €	211 381 €	129 475 €	10%	21 136 €
13008938	30/06/2011	PIG	URBANIS	SCI REGENCE	MME FAYOLLE 90 Boulevard de Roux 13004 MARSEILLE			5	3 Rue de la Mairie 13860 PEYROLLES	Opération générale sur l'ensemble du bâti - insalubrité	381 888 €	318 481 €	328 400 €	10%	31 848 €
13008935	30/06/2011	PIG	URBANIS	ARNAUD Rose	quartier puget Hameau de la Cride 13810 LE PUY STE REPARADE		2		3 Avenue de l'Ancienne Poste 13610 LE PUY SANTE REPARADE	engagement complémentaire - insalubrité	13 429 €	8 639 €	9 183 €	10%	884 €
84003327	30/06/2011	PIG ITER	HABITAT ET DEVELOPPEMENT	CONRAUD Gilberta	Rue Lupe Montana Les Prés Neufs 84240 LA TOUR D'AIGUES	1			Rue des Festons Résidence Le Clos 84120 PERTUIS	Travaux sur les parties privatives	3 800 €	3 178 €	953 €	5%	159 €
13009876	30/06/2011	PIG	PACT 13	SPEZIANI Jourdan	Quartier Les Nirois 13880 PEYROLLES EN PROVENCE		1		5 Boulevard de la Ferrage 13860 PEYROLLES EN PROVENCE	Travaux sur les parties privatives	11 803 €	9 685 €	5 995 €	10%	800 €
13009168	30/06/2011	PIG		DEMARIA Michèle	13 Rue Gontard entrée B 13100 AIX EN PROVENCE	1			540 Chemin du Barry 13770 VENELLES	Opération générale sur l'ensemble du bâti	42 470 €	35 510 €	14 204 €	10%	3 551 €
						2	3	8		TOTAL	706 210 €	586 852 €	488 210 €		58 157 €

L'aide de la CPA sera attribuée aux propriétaires bailleurs aux vues des attestations de versement de la participation de l'ANAH.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 58 157 €.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2006-A101 du Conseil Communautaire du 6 avril 2006, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - dispositif en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'ANAH ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2010-B254 du Bureau Communautaire du 11 juin 2010 relative à la délégation des aides à la pierre et à la signature de la convention sur la période 2010-2015 ;

VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 15 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 58 157 €, aux propriétaires bailleurs concernés mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire -Aides en faveur de propriétaires bailleurs - FIG C.P.A.

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

